

Election | Élection

Update Your Voter Profile

TO: **District Chairpersons**
(Other than Air Canada and Jazz)

FROM: **Unifor Local 2002 Elections Committee**

DATE: May 29, 2023

Unifor 2002 has posted the writ of election for the position of District Representatives on Executive Board. The term of office begins immediately following the election. Nominations close June 12, 2023.

A minimum of seven days' notice will be given for the dates of the election if the local office receives more nomination forms than positions available.

Members will vote by electronic balloting only. All voting times will be posted in the workplace and on the Unifor 2002 website (unifor2002.org).

In order to vote electronically — from anywhere you can get an internet connection — you must have an updated voter profile. If you have voted electronically or have registered to vote electronically in the past, and your personal email address has not changed, you do not need to complete this form

Haven't registered? Email changed? Please complete the voter profile form on the Unifor 2002 website:

<http://www.unifor2002.org/Services-Departments/Elections/Update-Your-Voter-Profile>

Please don't delay. Electronic voting is fast, convenient and secure.

In solidarity,

Manon Camiré
Unifor Local 2002 Elections Committee member

Mettre à Jour Votre Profil d'Électeur

DESTINATAIRES : **Présidentes et présidents de district**
(autres qu'Air Canada et Jazz)

DE LA PART DE : **Comité d'élection de la section locale 2002**

DATE: 29 mai 2023

La section locale 2002 d'Unifor a affiché l'avis d'élection pour le poste de Représentant(e)s de district sur le Bureau exécutif. Le mandat commence immédiatement après l'élection. Les mises en candidature peuvent être déposées jusqu'à la date limite 12 juin 2023.

Un avis minimal de sept jours sera émis pour les dates de l'élection si la section locale reçoit plus d'un formulaire de mise en candidature.

Les membres voteront par scrutin électronique seulement. Toutes les périodes de vote seront affichées en milieu de travail et sur le site Web de la section locale 2002 d'Unifor (unifor2002.org).

Afin de voter électroniquement — de partout où vous avez accès à une connexion Internet — vous devez avoir un profil d'électeur mis à jour. Si vous avez déjà voté par voie électronique ou si vous êtes déjà inscrit pour voter par voie électronique et que votre adresse électronique personnelle n'a pas changé, vous n'avez pas besoin de remplir ce formulaire.

Vous n'êtes pas inscrit encore? Votre courriel a changé? Veuillez remplir le formulaire de profil d'électeur sur le site Web d'Unifor 2002 :

<http://www.unifor2002.org/Services-Departments/Elections/Update-Your-Voter-Profile>

Ne tardez pas. Le vote électronique est rapide, pratique et sécuritaire.

En toute solidarité,

Manon Camiré
Membre du comité d'élection de la section locale 2002



Election | Élection

PLEASE POST
VEUILLEZ AFFICHER

TO: **District Chairpersons
(Other than Air Canada and Jazz)**

FROM: **Unifor Local 2002 Elections Committee**

DATE: **May 29, 2023**

SUBJECT: **Election for the following positions:**

1 District Representative on Executive Board - Manitoba and West

NOTICE OF WRIT OF ELECTION

This notice is to advise all members of Unifor Local 2002 that, in accordance with the Bylaws of Unifor Local 2002, an election will take place for the above-mentioned position(s).

The term of office will be immediately to October 31, 2023.

District and Vice Chairpersons (Other than Air Canada and Jazz) in good standing may run for election for the position by submitting a completed nomination form to the Unifor Local 2002 office via:

Fax: (905) 678-0100 or 1-866-635-5956

Email: admin2@unifor2002.org

Candidates may submit a Statement of Qualifications. Read the *Candidate Statement Guidelines* for details.

Nominations **and signed Code of Conduct** must be received no later than NOON Eastern time on **June 12, 2023**. Nominees **MUST** confirm that the nomination was received by calling the Local's office:

(905) 678-1551 or 1-888-226-8885

The withdrawal of a nomination must be advised by NOON Eastern time June 16, 2023.

Nominations and Statements of Qualifications will only be accepted between: Noon Eastern Time 29 May 2023 and NOON Eastern Time on 12 June 2023

Nomination forms accompany this writ and more can be downloaded from the Local 2002 website:

www.unifor2002.org

DESTINATAIRES : **Présidentes et présidents de district
(autres qu'Air Canada et Jazz)**

DE LA PART DE : **Comité d'élections de Section locale
2002 d'Unifor**

DATE : **29 mai 2023**

OBJET : **Élection aux postes suivants:**

1 Représentant(e) de district sur le Bureau exécutif - l'ouest de Manitoba

AVIS D'UN BREF D'ÉLECTION

Par la présente, nous avisons tous les membres de la section locale 2002 d'Unifor de la tenue d'une élection pour combler le(s) poste(s) ci-haut mentionné(s) conformément aux Règlements de la section locale 2002.

Le mandat sera immédiatement et se termine le 31 octobre 2023.

Tous président(e)s et vice-président(e)s de district (autres qu'Air Canada et Jazz) en règle peut se porter candidat(e) à ce poste en faisant parvenir un formulaire de mise en candidature rempli au bureau de la Section locale 2002 d'Unifor par :

Télécopieur: (905) 678-0100 ou 1-866-635-5956

Courriel : admin2@unifor2002.org

Le candidat ou la candidate peut soumettre un énoncé de qualités. Lire *les lignes directrices à l'intention des personnes candidats* pour les détails.

Les nominations **et le code de conduite signé** doivent être parvenues au plus tard MIDI Heure de l'Est **le 12 juin 2023**. Les candidats **DOIVENT** confirmer la réception de la nomination en communiquant avec le siège social :
(905) 678-1551 ou 1-888-226-8885.

Le retrait du formulaire de mise en candidature doit se faire avant MIDI HNE le 16 juin 2023.

Les mises en candidature et les énoncés des qualités seront acceptés qu'entre : MIDI Heure de l'Est le 29 mai 2023 et MIDI Heure de l'Est le 12 juin 2023

Des formulaires de mise en candidature sont joints à ce bref ou s'obtiennent sur le site web de la Section locale 2002 :

www.unifor2002.org

Job Description

Description des fonctions

District Chairs on Executive Board

Présidents et présidentes de district siégeant au Bureau exécutif

- Three (3) District Chairpersons or Vice-Chairpersons from the other units (other than Air Canada and Jazz), one of which shall be from the GTAA, will be elected by the District Chairpersons from the Units (other than Air Canada and Jazz) to sit on the Executive Board per Bylaw 3.2.02.
- Attend Executive Board meetings per Bylaw 3.2.04.
- To provide a broader representation of the membership from the units other than AC and Jazz.
- These positions will be elected with voice and vote in representing the units other than AC and Jazz.
- One (1) District Chair representative will be from the geographical area of the East, including Ontario, and one (1) District Chair representative from the West, including Manitoba.
- The District Chairpersons from the geographical area of Ontario and East will vote for the Eastern position. The District Chairpersons from the geographical area of Manitoba and West will vote for the Western position.

NOTE: **Canadian North** districts attached to the geographical area of Manitoba and West vote for the Western representative and those attached to the geographical area of Ontario and East vote for the Eastern representative.

- Trois (3) présidentes ou présidents, ou vice-présidentes et vice-présidents de district des unités (autres qu'Air Canada et Jazz), dont un provient de l'unité GTAA, seront élus par les présidentes ou présidents de district des unités (autres qu'Air Canada et Jazz) pour siéger au Bureau exécutif conformément au Règlement 3.2.02.
- Assistent aux réunions du Bureau exécutif conformément au Règlement 3.2.04.
- Assurent une plus vaste représentation des membres des unités autres que celles d'Air Canada et de Jazz.
- Les titulaires de ces postes seront élus par vote oral et écrit pour représenter les unités autres que celles d'Air Canada et de Jazz.
- Une présidente ou un (1) président de district représentera la région géographique de l'Est (y inclus l'Ontario) et une autre ou un autre représentera l'Ouest (y inclus le Manitoba).
- Les présidentes ou présidents de district de l'Est de l'Ontario éliront le titulaire de l'Est et les présidentes ou présidents de district de l'Ouest du Manitoba éliront le titulaire de l'Ouest.

REMARQUE: Les districts de **Canadian North** rattachés à la région géographique du Manitoba et de l'Ouest éliront le représentant de l'Ouest, alors que les districts associés à la région géographique de l'Ontario et de l'Est éliront le représentant de l'Est.

Candidate Statement Guidelines

- **Candidate Statements of Qualifications must be submitted by the nomination deadline.**
- Each candidate is entitled to submit a statement of qualifications to the local office by fax or email. The Unifor Local 2002 Elections Committee will reproduce and distribute it exactly as received.
- Statements of qualification are not intended to be a candidate's campaign literature.
- The purpose of the statement of qualifications is to list the candidate's qualification for the position to which they seek election; more specifically, to indicate their experience, the union offices or positions they have held previously and the union education they have received.
- It is each candidate's decision whether or not to translate their statement of qualification. Unifor 2002 will distribute translated statements by reproducing the translation, exactly as received, on the back of the candidate's statement. Candidates must provide the translation and submit it along with their statement. Candidates are responsible for the cost of translating their statement.
- Election material must not be produced on the company's stationery. Candidates must not use the company's equipment for campaigning, including, but not limited to, company mail, electronic message boards, photocopiers, etc.
- Statements of qualification shall not mention, quote or attack another candidate.
- Election material must be free of any statements of discrimination on the grounds as prohibited by the Canadian Human Rights Act.
- The Candidate statement of qualifications must follow the format that applies to the type of election:
Workplace balloting: The format cannot exceed one side of an 8 ½ x 11 page for each of the official languages and must be submitted on plain white standard paper. Electronic submissions must be in a word document, with no background colour and using minimal formatting.
Electronic balloting: The statement must be submitted electronically in a plain word document. **No columns, No boxes, No background or font colours, No borders, etc.** The only formatting that will be accepted are bullets, numbers and horizontal lines.

Lignes directrices à l'intention des personnes candidats

- **Les énoncés de qualités devront être soumis par la date limite des mises en candidature.**
- Chaque personne candidate est habilitée à soumettre au bureau de la section locale un énoncé de qualités par télécopieur ou par courriel. Le comité d'élection de la Section locale 2002 d'Unifor le reproduira et distribuera exactement tel que reçu par le comité.
- L'énoncé de qualités n'est pas destiné à servir de documentation électorale.
- Le but de l'énoncé de qualités est de faire l'énumération des qualités de la personne candidate pour la fonction qu'elle brigue et, plus particulièrement, de faire état de son expérience, des fonctions syndicales occupées antérieurement et des cours d'éducation syndicale suivis.
- Il revient à chaque personne candidate de décider s'il convient de traduire ou non son énoncé de qualités. Unifor 2002 distribuera les énoncés traduits en reproduisant la traduction, exactement telle que reçue, au verso de chaque énoncé de qualités. Les personnes candidates doivent fournir la traduction et la soumettre en même temps que l'énoncé original. Les personnes candidates sont responsables des coûts de traduction de leur énoncé.
- La documentation électorale ne doit pas être reproduite sur la papeterie de la compagnie. Les personnes candidates ne doivent pas utiliser l'équipement de la compagnie pour faire campagne, y compris, sans s'y limiter, le courrier postal, la messagerie électronique, les photocopieurs de la compagnie, etc.
- L'énoncé de qualités ne doit pas mentionner, citer ni attaquer une autre personne candidate.
- La documentation électorale doit être libre de toute déclaration discriminatoire fondée sur l'un des motifs interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.
- L'énoncé de qualités doit suivre le format qui s'applique au type d'élection :
Le scrutin au milieu de travail : Le format de l'énoncé ne doit pas dépasser un côté d'une page 8 ½ x 11 dans chaque langue officielle et l'énoncé doit être soumis sur du papier blanc standard. Les soumissions électroniques doivent être en un document « Word » avec aucune couleur de fond et en utilisant un minimum de mise en forme.
Le scrutin électronique : L'énoncé doit être soumis par voie électronique dans un document « Word. » **Aucune colonnes, pas de boîtes, aucune couleur de fond ou de la police, pas de bordures, etc.** Les seules mises en forme qui seront acceptées sont des puces, des nombres et des traits horizontaux.



(Logo permitted)

(Photo permitted)

LILI UNI CANDIDATE FOR THE CHAIRPERSON'S POSITION

My Union Experience:

- Vice-Chairperson of the District 2002-Present
- Women's Committee Member 2010-Present
- Ontario Regional Council Delegate 2017-Present.

My Achievements

- Lobbied for the creation of our Local's Women's Committee.
- Contribution to the composition of the Unifor statement on an Accessibility and Inclusivity Law.
- Representative of UNIFOR to consultations concerning the new accessibility and inclusivity law that will soon be introduced to the Federal government.
- Participation in the campaign for a \$15 minimum wage.

Union Education

Education is essential for me. I have participated in the following courses:

- Human Rights
- Health and Safety
- Conflict Resolution 1 and 2

Women Activists

Grievance and Workplace Leadership

Know your Union

If you want to know more about me you can visit my social media (Social Media links permitted)



<https://youtu.be/IIX2ENPZo-8>



LiliUniUNIFOR



liliUniUNIFOR

(Email address permitted) Or you can email me at: liliuniunifor@gmail.com



(Logo permis)



(Photo permise)

LILI UNI CANDIDATE AU POSTE DE PRÉSIDENTE DE DISTRICT

Mes expériences syndicales :

- Vice-présidente du district depuis 2002
- Membre du comité de la condition féminine depuis 2010
- Déléguée au conseil régional de l'Ontario depuis 2017

Mes réalisations particulières:

- J'ai milité pour la mise sur pieds du comité de la condition féminine de la section locale.
- J'ai également contribué à la rédaction du mémoire d'Unifor pour la loi sur l'accessibilité et l'inclusion.
- J'ai représenté UNIFOR lors des consultations sur la nouvelle loi sur l'accessibilité et l'inclusion qui sera bientôt introduite au fédéral.
- J'ai, en outre, participé à la campagne pour un salaire minimum à 15\$.

Éducation Syndicale:

L'éducation est primordiale pour moi. J'ai suivi les cours suivants:

- Droits de la personne
- Santé et sécurité
- Résolutions de conflits 1 et 2

Femmes Militantes
Griefs et Leadership en milieu de travail
Connais ton Syndicat

Si vous voulez en savoir plus sur moi je vous invite à visiter mes médias sociaux : (Liens vers les médias sociaux permis)



<https://youtu.be/IIX2ENPZo-8>



LiliUniUNIFOR



liliUniUNIFOR

(Adresse courriel permise) Ou vous pouvez me joindre par courriel à: liliuniunifor@gmail.com

Job Description



Description des fonctions

Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which members view each other as equals. Discrimination, harassment, unreasonable dissent and personal attacks violate our principals, undermine our solidarity and erode our strength.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and solidarity and want a local which operates by rule of law, the Unifor Constitution, the Local 2002 Bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations, each member has freedom of speech, the right to run for office, to nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

All members are expected to promote an environment that is free from harassment and discrimination as outlined in Unifor's Policy Against Harassment in the Workplace ([link here](#)). Harassment is defined as unwelcome behaviour that creates a hostile, coercive, threatening or intimidating environment. Behaviours that occur at union events or in the course of union activities that negatively affect an individual or individuals are subject to these policies. Harassment can be verbal or physical as well as comments or other activities posted on social media.

Election material must not be produced on the company's stationery. Candidates must not use the company's equipment for campaigning, including, but not limited to, company mail, electronic message boards, photocopiers, etc.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of the local or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting their nomination for office, members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Signature: I _____ acknowledge that I have read the above Code of Conduct policy and am familiar with Unifor's Policy Against Harassment in the Workplace.

Date: _____

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts d'Unifor, des Règlements de la section locale 2002 et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction électorale, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique, autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. bous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Tous les membres sont tenus de promouvoir un environnement exempt de harcèlement et de discrimination, conformément à la politique d'Unifor contre le harcèlement sur le lieu de travail ([lien ici](#)). Le harcèlement est défini comme un comportement indésirable qui crée un environnement hostile, coercitif, menaçant ou intimidant. Les comportements qui se produisent lors d'événements syndicaux ou dans le cadre d'activités syndicales et qui affectent négativement une ou plusieurs personnes sont soumis à ces politiques. Le harcèlement peut être verbal ou physique, ainsi que les commentaires ou autres activités publiés sur les médias sociaux

La documentation électorale ne doit pas être reproduite sur la papeterie de la compagnie. Les personnes candidates ne doivent pas utiliser l'équipement de la compagnie pour faire campagne, y compris, sans s'y limiter, le courrier postal, la messagerie électronique, les photocopieurs de la compagnie, etc.

Les membres et les dirigeantes et dirigeants en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la section locale ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et épuiser toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.

Signature: Je soussigné(e) _____ confirme avoir lu le Code de conduite et d'éthique ci-dessus et pris connaissance de la Politique d'Unifor contre le harcèlement en milieu de travail.

Date: _____

NOMINATION FORM

PLEASE FILL OUT COMPLETELY AND LEGIBLY



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

SVP REMPLIR COMPLÈTEMENT ET LISIBLEMENT

POSITION: DISTRICT REPRESENTATIVES ON EXECUTIVE BOARD | REPRÉSENTANT(E)S DE DISTRICT SUR LE BUREAU EXÉCUTIF
MANITOBA AND WEST (Other than Air Canada and Jazz) | l'Ouest de l'Ontario (autres qu'Air Canada et Jazz)

ARE YOU CURRENTLY HOLDING A UNION POSITION(S)? _____

IF YES, LIST YOUR POSITION(S) _____

ÊTES-VOUS ACTUELLEMENT TITULAIRE D'UN (des) POSTE (s) (DANS LE SYNDICAT)? _____

SI OUI, VEUILLEZ INDIQUER VOTRE/ VOS POSITIOI(S) _____

Section 1. Nominee | Candidat(e)

Surname: Nom de famille :	Given Name: Prénom :
Address: Adresse :	Home Telephone: Telephone Domicile :
City, postal code: Ville, code postale :	Cell phone: Cellulaire :
Email:	

Section 2. Nominator | Auteur de la mise en candidature

Surname: Nom de famille :	Given Name: Prénom :
Address: Adresse :	Home Telephone: Telephone Domicile :
City, postal code: Ville, code postale :	Cell phone: Cellulaire :
Email:	

Section 3. Seconder | Personne appuyant la mise en candidature

Surname: Nom de famille :	Given Name: Prénom :
Address: Adresse :	Home Telephone: Telephone Domicile :
City, postal code: Ville, code postale :	Cell phone: Cellulaire :
Email:	

Send completed nomination forms to the Unifor Local 2002 office by:
fax: (905) 678-0100 | 1(866)635-5956 OR
email: admin2@unifor2002.org.

Candidates may submit a Statement of Qualifications. Read the *Guidelines for Candidates* for [details](#).

Candidates **MUST** confirm that the nomination form was received by calling (905) 678-1551 | 1 (888) 226-8885.

Nominations and Statements of Qualifications will only be accepted between: Noon Eastern time on 29 May 2023 and NOON Eastern time on 12 June 2023

Une fois rempli, envoyez ce formulaire au bureau de la Section locale 2002 par : **télécopieur** : (905) 678-0100 | 1(866)635-5956 **OU**
courriel : admin2@unifor2002.org.

Les candidats peuvent soumettre un énoncé de qualités. Lire *les lignes directrices à l'intention des personnes candidates* pour [les détails](#).

Le candidat ou la candidate **DOIVENT** confirmer la réception de la télécopie en composant le (905)678-1551 | 1(888)226-8885.

Les mises en candidature et les énoncés des qualités ne seront acceptés qu'entre : MIDI Heure de l'Est le 29 mai 2023 et MIDI Heure de l'Est le 12 juin 2023

I declare that I am a member in good standing of Unifor | Je déclare que je suis membre en règle d'Unifor.

Nominee Candidat(e) I accept nomination for the above-named office. J'accepte de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus <input checked="" type="checkbox"/> _____ Signed Signé Date	Nominator L'auteur de la mise en candidature I hereby nominate the candidate in Section 1. Par la présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1. <input checked="" type="checkbox"/> _____ Signed Signé Date	Seconder L'Appuyeur I second the nomination contained herein. J'appuie la mise et en candidature ci-incluse. <input checked="" type="checkbox"/> _____ Signed Signé Date
--	---	---

(OFFICE USE ONLY) Date Received: _____ Received by: _____ Validity Checked: _____